



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201931-20231205-2023D605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 05 décembre 2023**

<b>Membres :</b> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 13 - votants : 13  <b>Convocation en date du :</b> 01 décembre 2023  <b>Affichée le :</b> 01 décembre 2023	Le cinq décembre deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.  <b>Présents :</b> BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne  <b>Absents excusés :</b> GAY Arlette  <b>Secrétaire de séance élu :</b> RIVOLLIER Nicole
---	--

<b>N° 2023D605</b>	<b>REVENTE DE LA BALAYEUSE THERMIQUE</b>
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acquis une balayeuse thermique, au prix de 1. 457.91 € TTC (1.214,92 € HT), (facture AT OUTILS, en date du 10/03/2022).

Une annonce a donc été publiée pour la revente dans les meilleurs délais de ce matériel.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une proposition d'achat, au prix négocié de 900 € et demande au Conseil son avis sur cette éventuelle transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la vente de la balayeuse thermique pour un montant de 900 €.

**AUTORISE** M. le Maire quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de Séance  
Nicole RIVOLLIER

ROZIER EN DONZY, le 20/12/2023  
Signé : le Maire, Didier BERNE

